

Questions orales

Monsieur le Président, j'ai dit hier dans ma déclaration que je répondrais à la question que vous m'avez posée demain midi, que j'aurais une déclaration concernant la question. Il n'y a pas un Canadien ce matin, il n'y a pas un journaliste qui a posé la question. Non, demain midi on va le faire, tout le monde a compris cela, et je pense qu'avec un effort, vous êtes capable de comprendre la même chose.

• (1430)

[Traduction]

L'INCIDENCE POSSIBLE DES RECOMMANDATIONS SUR LA RÉGION ATLANTIQUE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle concerne le rapport de la Commission Forget. Aucun des mémoires présentés par les gouvernements provinciaux n'a recommandé l'élimination des prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional ou l'annualisation des prestations. L'impact de ces mesures sur l'économie de la région atlantique pourrait représenter 660 millions de dollars. C'est ainsi qu'un chômeur de Saint-Jean de Terre-Neuve qui a travaillé 20 semaines et qui touchait \$240 en vertu du régime actuel n'en recevra que \$102 si les recommandations du rapport Forget sont appliquées. Comme cela a créé une certaine incertitude dans la région atlantique, est-ce que le ministre va pouvoir prendre aujourd'hui l'engagement sans équivoque que le gouvernement n'appliquera ni l'élimination des prestations de prolongation selon le taux de chômage régional ni l'annualisation?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai lu le même rapport que mon collègue. Il est très évident que j'ai également pris connaissance de l'importance des chiffres. Cependant, au lieu de faire une espèce d'analyse échevelée de gauche à droite, je pense qu'on doit prendre ces ensembles-là. On doit tenter de les regarder dans leur ensemble, pas sortir un article, un autre article, mettre un ensemble, faire une évaluation globale comme tout organisme responsable peut le faire et, au moment où le bilan sera fait, donner des politiques qui vont respecter, on l'a dit, les personnes qui sont en chômage.

[Traduction]

LES PRESTATIONS DE PROLONGATION FONDÉE SUR LE TAUX DE CHÔMAGE RÉGIONAL

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je sais qu'essayer d'arracher un engagement au gouvernement, c'est comme vouloir marcher avec des raquettes sur une mer de crème fouettée.

Des voix: Bravo!

Des voix: Auteur?

M. Clark (Yellowhead): Sans originalité.

M. le Président: A l'ordre. Le député réfléchira peut-être qu'avec l'arrivée de l'hiver, la chose sera plus facile.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre dit que d'ici au 15 mai il aura répondu. Cela veut dire que toute la population de la région atlantique va devoir vivre avec une nouvelle épée de Damoclès au-dessus de la tête, en attendant de connaître la position du gouvernement sur une question d'une telle importance pour elle. Je donne au ministre l'occasion de prendre la parole et de s'engager tout de suite à ne pas éliminer les prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional et à ne pas appliquer l'annualisation. S'il fait cela, il ne sera pas désynchronisé avec les provinces atlantiques.

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, pourquoi, lorsqu'un gouvernement prend le temps—et un temps relativement court—d'évaluer ce qu'on lui propose et qui étudie depuis un an et demi dans deux rapports, un rapport majoritaire et un rapport minoritaire que vous connaissez bien, et à partir du moment où on prend cela en considération ainsi que l'ensemble des éléments, le gouvernement s'est déjà engagé, et c'est très clair, à ne pas diminuer les bénéficiaires qui vont être versés aux personnes sans emploi... Encore une fois, nous sommes au moins aussi sensibles que vous l'êtes aux besoins des provinces de l'Atlantique. Le premier ministre s'est engagé, nous nous sommes engagés et, encore une fois, je le répète, le gouvernement actuel va tenir compte dans ce qu'il va proposer au mois de mai des réalités économiques régionales du pays où on vit.

[Traduction]

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE REJETER LES RECOMMANDATIONS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre des Transports a rejeté catégoriquement le rapport de la Commission Forget. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'est pas d'accord avec lui. Le premier ministre peut-il montrer qu'il est le chef en déclarant aujourd'hui même aux gagnés-petit, aux travailleurs et aux chômeurs qu'il n'acceptera pas les recommandations de la Commission Forget et qu'il ne mettra pas fin aux prestations régionales prolongées, ce qui coûterait aux Canadiens de la région de l'Atlantique 660 millions de dollars? Le premier ministre peut-il agir en véritable chef à propos de cette question très importante?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si le député se donne la peine d'examiner la déclaration que le ministre a faite hier, il y trouvera ceci:

Le gouvernement n'approuve ni le rapport Forget ni aucun autre et il ne suivra pas directement les recommandations du rapport Forget.

La réponse sera donnée, comme l'a dit mon collègue, le 15 mai. Il s'agit d'une position très directe et tout à fait raisonnable compte tenu de la complexité de la situation. Je suppose que le député approuvera le gouvernement d'adopter une telle attitude.